

numéro

39

3 juillet 2026

AMIANTE : DERNIERES NOUVELLESPour nous
Suivre :InternetCitykomi**A.P.E.R.****Préjudice d'anxiété amiante, de nouveaux dossiers sont possibles.**

En 2016, après des années de mobilisations, l'A.P.E.R. obtenait enfin, le « classement amiante » de l'établissement Renault-trucks Vénissieux pour la période allant de 1964 à 1996.

Ce classement a permis et continue de permettre à des centaines de salariés ou ex salariés de cet établissement de bénéficier d'un départ en préretraite amiante et au passage d'exonération de cotisations et d'impôts, ainsi qu'une participation patronale à la complémentaire santé.

Ce classement permettait également, dans les deux ans qui ont suivi le classement, d'engager une procédure au Tribunal des Prud'hommes afin d'obtenir de l'employeur une indemnisation pour préjudice d'anxiété lié à l'exposition à l'amiante durant leur présence dans l'établissement classé.

C'est près de 1400 dossiers de salariés ou retraités concernés que l'A.P.E.R. a aidé à constituer durant deux ans et que son avocat a plaidé au tribunal.

C'est plus de 8 millions d'euros que l'entreprise a été contrainte de verser aux adhérents de l'A.P.E.R. qui avaient engagé une procédure.

Il aurait pu y avoir davantage de dossiers mais certains ne le souhaitaient pas ou n'en étaient pas informés ou bien enfin s'y sont pris trop tard car le délai de prescription ne le permettait plus.

Le délai de prescription vient de changer.

En effet, le 29 mai, la chambre mixte de la Cour de Cassation a publié un arrêt qui porte le délai de prescription pour demander un préjudice d'anxiété à 10 ans au lieu de 2 ans.

De nouveaux dossiers concernant les salariés ou ex-salariés qui ont travaillé dans la période classée sont donc possibles. **Ces dossiers devront être remis à l'A.P.E.R le 30 septembre 2026 dernier délai.**

Pour cela , ils doivent rapidement prendre contact avec l'A.P.E.R. Pour faire face aux nouvelles demandes, l'Association a décidé de multiplier les permanences durant tout l'été.

Ses permanences dans les locaux de la 525 ème Mutuelle (4/5 place Steven Spielberg à ST-Priest) se tiendront tous les mardis de 8h30 à 12h et de 14h à 16h. Sauf semaine 29 ou la Mutuelle sera fermée.

Pour la constitution de votre dossier, vous pouvez également contacter l'APER par téléphone au 0622668500 ou au 0664507482 ou par mail à pg485636@gmail.com